DOCUMENT RESSOURCES

PANORAMA DES AIDES A L'EMPLOI EN NOUVELLE-AQUITAINE

Ce document recense les aides à l'emploi dans le secteur culturel. Il donne suite au webinaire réalisé le mardi 21 mars 2023 par L'A. Agence Culture Nouvelle-Aquitaine (et disponible sur la chaîne vidéo de L'A.).

AIDES A L'EMPLOI ARTISTIQUE ET TECHNIQUE DANS LE SPECTACLE VIVANT

FONPEPS - Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle :

• **communiqué du 24/01/2023 ;**

• **Décret du 23/01/2023** relatif à la prolongation et à l'adaptation du Fonpeps ;

• Le dispositif d'aide temporaire à l'emploi Guso, géré par le Guso a été suspendu (01/2023) ;

• Fiche pratique : **Le FONPEPS (aide à l'emploi pour les salarié.e.s du spectacle)**, Opale, fiche maj. 02/2023 ;

• Destiné aux entreprises et établissements publics du spectacle ainsi qu'aux artistes et techniciens qu'ils emploient, le fonds encourage la création d'emplois et incite les structures à allonger la durée des contrats de travail. Il comprend trois mesures :

1. APAJ
Dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petites jauges.
→ asp-public.fr/aides/fonpeps-dispositif-de-soutien-lemploi-du-plateau-artistique-de-spectacles-vivants-diffuses-dans-des

2. AESP
Aide unique à l'embauche en contrat à durée déterminée ou indéterminée dans le spectacle.
→ asp-public.fr/aides/fonpeps-aide-unique-lembauche-en-contrat-duree-determinee-ou-indeterminee-dans-le-spectacle-aesp

3. ADEP
Dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique.
→ asp-public.fr/aides/fonpeps-dispositif-de-soutien-lemploi-dans-le-secteur-de-ledition-phonographique-adep

GIP – CAFÉS-CULTURE

Fonds d'aide pour soutenir l'emploi artistique et technique du spectacle vivant dans les cafés-culture (présentation vidéo).
→ 01 42 58 98 90 – mail : contact@gipcafescultures.fr
→ gipcafescultures.fr

GIP – ORGANISATEURS OCCASIONNELS

Fonds d'aide pour soutenir l'emploi artistique et technique du spectacle vivant pour les organisateurs occasionnels, juillet 2023.

→ 01 42 58 98 90 – mail : contact@gipcafescultures.fr

→ gipcafescultures.fr

Aide première partie musique

Pour les structures qui emploient des artistes-interprètes programmés en première partie de concert : Aide financière automatiquement attribuée pour l'emploi d'artistes-interprètes programmés en première partie de concert afin d'encourager le développement de leur carrière.

→ adami.fr/que-fait-ladami-pour-moi/cherche-financement-projet-artistique/aide-premiere-partie-musique

Aide pour un spectacle de théâtre

Pour les structures qui emploient des artistes pour la création ou la diffusion d'un spectacle de théâtre, théâtre musical, cirque, marionnettes, arts de rue… : Aide financière automatiquement attribuée au spectacle de théâtre, théâtre musical, cirque, marionnettes et arts de rue pour les projets de création ou de diffusion (reprise dans un même lieu et/ou tournée).

→ adami.fr/que-fait-ladami-pour-moi/cherche-financement-projet-artistique/aide-spectacle-theatre

Aide spectacle de danse

Pour les structures qui emploient des artistes pour la création ou la diffusion d'un spectacle de danse : Aide financière automatiquement attribuée à un spectacle de danse pour les projets de création ou de diffusion (reprise dans un même lieu et/ou tournée).

→ adami.fr/que-fait-ladami-pour-moi/cherche-financement-projet-artistique/aide-spectacle-danse

Diffusion du spectacle vivant / Aide au Spectacle Musical

Le projet doit concerner la création/diffusion ou diffusion du spectacle vivant musical (hors spectacle dramatique, chorégraphique, cirque, marionnettes, revue, cabaret, music-hall et sons et lumières).

L'aide porte sur la masse salariale des artistes interprètes directement employés par la structure.

→ spedidam.fr/aides-aux-projets/criteres-dattribution

Diffusion du spectacle vivant / Aide au Spectacle dramatique, chorégraphique, cirque, marionnette

Le projet doit concerner la création et/ou la diffusion du spectacle vivant dramatique, chorégraphique, cirque, variétés, marionnettes, revues, cabaret, music-hall et sons et lumières (hors spectacle vivant musical).

L'aide porte sur la masse salariale des artistes interprètes directement employés par la structure.

→ spedidam.fr/aides-aux-projets/criteres-dattribution

Diffusion du spectacle vivant / Aide aux Festivals

Le projet doit concerner un festival de musique ou de chanson (hors théâtre et danse). L'aide porte sur la masse salariale des artistes interprètes directement employés par la structure.

→ spedidam.fr/aides-aux-projets/criteres-dattribution

Fonds de soutien à l'émergence et à la création du festival Off Avignon

L'aide accordée est une aide exclusivement dédiée à cofinancer la rémunération des artistes au plateau engagés dans le cadre de représentations de spectacle au festival Off Avignon.
Ce n'est donc pas une subvention ou une aide au projet dans sa globalité et elle ne peut concerner des programmations en dehors du cadre précité.
→ festivaloffavignon.com/espace-pro-ressources/soutiens-artistes-creation/fonds-de-soutien

AIDES A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET À L'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI

Parcours Emploi Compétences

L'objectif est de permettre à des personnes ne pouvant pas accéder directement à un emploi ou à une formation, de développer dans le cadre d'une activité professionnelle des compétences transférables ou mobilisables dans un autre environnement.
→ Contact : Frédéric Lapierre - Pole Emploi Spectacle - 05 56 33 38 71 – culture-spectacle.33@pole-emploi.fr – facebook.com/pesaquitaine.fr
→ pole-emploi.fr/employeur/aides-aux-recrutements/les-aides-a-lembauche/le-contrat-unique-dinsertion---c.html

Action de formation préalable au recrutement (AFPR)

L'action de formation préalable au recrutement (AFPR) est une aide financière de Pôle emploi à destination des employeurs, proposant une formation préalable à l'embauche.
→ Contact : Frédéric Lapierre - Pole Emploi Spectacle - 05 56 33 38 71 – culture-spectacle.33@pole-emploi.fr – facebook.com/pesaquitaine.fr
→ pole-emploi.fr/files/live/sites/PE/files/fichiers-en-telechargement/fichiers-en-telechargement---emp/com63876134908098754 33.pdf

Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI)

C'est une aide pour les employeurs au financement d'une formation préalable à l'embauche avec un contrat de 12 mois minimum. Son objectif est de vous former pour combler l'écart entre les compétences que vous détenez et celles que requiert le poste que vous allez intégrer.
→ Contact : Frédéric Lapierre - Pole Emploi Spectacle - 05 56 33 38 71 – culture-spectacle.33@pole-emploi.fr – facebook.com/pesaquitaine.fr
→ pole-emploi.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/la-preparation-operationnelle-a.html

L'Alternance 2023, une aide unique pour soutenir vos recrutements !

Le Gouvernement renouvelle son soutien à l'alternance pour 2023 avec l'annonce d'une nouvelle aide aux entreprises pour l'embauche d'un alternant. Le montant de cette aide est de 6 000 € maximum.
→ afdas.com/actualites/entreprise/lalternance-en-2023.html

Contrat d'apprentissage

Le contrat de d'apprentissage est une modalité de formation qui permet de « travailler en apprenant » et « d'apprendre en travaillant », grâce à un système d'alternance entre des périodes de formation théoriques en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes d'activité en entreprise.
→ Contact : Thomas Delemer, conseiller Emploi Formation - Afdas - t.delemer@afdas.com
→ afdas.com/entreprise/recruter-vos-futurs-talents-en-alternance/les-contrats-en-alternance/le-contrat-dapprentissage.html

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est une modalité de formation qui permet de « travailler en apprenant » et « d'apprendre en travaillant », grâce à un système d'alternance entre des périodes de formation théoriques et des périodes d'activité en entreprise.
→ Contact : Thomas Delemer, conseiller Emploi Formation - Afdas - t.delemer@afdas.com
→ afdas.com/entreprise/recruter-vos-futurs-talents-en-alternance/les-contrats-en-alternance/le-contrat-de-professionnalisation.html

Appui-Conseil RH

Dispositif d'accompagnement à destination des employeurs pour répondre à une problématique liée aux ressources humaines (organisation du travail, recrutement, aide au pilotage, etc...)
→ Contact : Thomas Delemer, conseiller Emploi Formation - Afdas - t.delemer@afdas.com
→ afdas.com/entreprise/mettre-en-oeuvre-votre-projet-rh-sur-mesure/appui-conseil-rh.html

Aides et accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap

Avec l'Afdas et l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)
→ Contact : Thomas Delemer, conseiller Emploi Formation - Afdas - t.delemer@afdas.com
→ fiphfp.fr
→ afdas.com/entreprise/impulser-une-demarche-responsable-dans-votre-entreprise/agir-en-faveur-du-handicap.html

Afdas – Ensemble des prestations d'appui-conseil aux entreprises :

L'Afdas, à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets RH/formation innovants ou complexes grâce à une équipe d'experts dédiés !
→ afdas.com/entreprise/mettre-en-oeuvre-votre-projet-rh-sur-mesure.html

Contrat adultes-relais

Ce contrat vise, notamment, à améliorer les relations entre les habitants de certains quartiers et les services publics. Le salarié doit être sans emploi ou bénéficier d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Il doit remplir des conditions liées à l'âge et au lieu de résidence. L'employeur exerce dans le secteur non lucratif.
→ service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1019

AIDES A L'EMPLOI DU SECTEUR ASSOCIATIF

FONJEP – Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

Les postes Fonjep sont des aides de 7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois.
→ fonjep.org/postes-fonjep/de-quoi-sagit-il

AIDES RÉGIONALES

Aide à l'emploi associatif

Soutien à la création d'un emploi CDI temps plein.
→ Contact : Direction des sports, de la vie associative et de l'égalité, Région Nouvelle-Aquitaine
05 49 38 49 38 - vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr
→ les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-lemploi-associatif

Aide aux médiateurs·trices de cinéma

Soutien à la création d'emploi pour l'animation et la médiation entre les œuvres cinématographiques et le public (dans le cadre du Contrat de filière cinéma)

→ Contact : Pierre Da Silva, responsable Unité Cinéma et Audiovisuel - Direction Culture et Patrimoine, Région Nouvelle-Aquitaine – pierre.dasilva@nouvelle-aquitaine.fr

AIDES DÉPARTEMENTALES

Soutien à l'emploi associatif en Gironde

Les activités subventionnées dans ce dispositif relèvent de la création d'un emploi mutualisé ou d'un 1er ou 2e emploi non mutualisé en CDI ou CDII dans les domaines des fonctions supports.

→ gironde.fr/associations/subventions/vie-associative/soutien-lemploi-associatif

MUTUALISATION DE L'EMPLOI

AGEC – Groupement d'employeur culture

Le groupement d'employeurs est une solution de mutualisation pour partager les coûts tout en profitant des compétences d'une personne salariée. AGEC&CO est un groupement d'employeurs des secteurs de la culture et de l'économie créative en Nouvelle-Aquitaine. En regroupant les besoins à temps partiels des adhérents, il construit des emplois à temps pleins partagés dans les domaines tels que le théâtre, la danse, la musique, le patrimoine, les arts visuels, le cinéma, le livre...

→ Contact : 05 56 88 72 07 - contact@agec-culture.com

→ agec-culture.com

AIDE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Activité partielle

L'activité partielle est un outil de prévention des licenciements économiques qui permet de maintenir les salariés dans l'emploi, éviter le chômage partiel afin de conserver des compétences, voire de les renforcer lorsque leur entreprise fait face à des difficultés économiques conjoncturelles. Pour bénéficier de ce dispositif et obtenir l'allocation de l'État correspondant aux heures dites chômées : heure non travaillée sur décision de l'employeur, l'employeur doit engager des démarches auprès de la Dreets (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

→ entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23503

→ activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart

AIDES À L'EMPLOI PAR LES EXONÉRATIONS DE CHARGES

Réduction générale des cotisations patronales

La réduction générale des cotisations patronales, appelée aussi zéro cotisation Urssaf ou réduction Fillon, permet à l'employeur de baisser le montant de ses cotisations patronales. Cet allègement concerne les salaires qui ne dépassent pas 2 734,85 € bruts par mois.

→ entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24542

Exonérations ou aides à caractère géographique

Des exonérations de cotisations sont ainsi mises en œuvre dans certaines zones géographiques, telles que les zones de revitalisation rurale (ZRR), les zones franches urbaines (ZFU), les zones de restructuration de la défense (ZRD) ou encore les bassins d'emploi à redynamiser (BER).

→ urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficier-dune-exoneration/exonerations-ou-aides-a-caracter.html

CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT

DLA

Dispositif local d'accompagnement de l'ESS : Le DLA est un dispositif public qui permet aux structures employeuses de l'économie sociale et solidaire (ESS) de bénéficier d'accompagnements sur-mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

→ Contact : Agustin Cazaban, chargée de mission DLA
05 49 42 14 81 - acazaban@franceactive-nouvelleaquitaine.org
→ info-dla.fr/coordonnees/nouvelle-aquitaine

L'A. Agence Culture Nouvelle-Aquitaine

Le Pôle accompagnement répond aux questions et propose des dispositifs d'accompagnement à la structuration de votre projet.

→ Contact : jai1question@la-nouvelleaquitaine.fr
→ la-nouvelleaquitaine.fr/decouvrir-la/pole-accompagnement

Région Nouvelle-Aquitaine (direction Culture et Patrimoine)

→ Contact :Patricia Oudin , cheffe de projets transversaux formation, emploi et structuration des entreprises culturelles transitions et ESS, Région Nouvelle-Aquitaine
patricia.oudin@nouvelle-aquitaine.fr

RESSOURCES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Actualité des aides à l'emploi

Quelles aides à l'emploi sont mobilisables pour les acteurs associatifs ? Quelles aides spécifiques pour le secteur culturel ? Travail de recensement réalisé en partenariat avec l'Ufisc dans le cadre de sa mission de structuration professionnelle, et de ressource pour les DLA.

→ opale.asso.fr/article655.html

• Historique et évolution des aides à l'emploi dans le secteur culturel

De quelle manière les associations culturelles se sont-elles emparées des aides à l'emploi, comment les utilisent-elles aujourd'hui et quels en sont les effets sur le secteur ?

→ opale.asso.fr/article247.html

• Stage en entreprise

Stage d'un étudiant en milieu professionnel.

→ service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31850

• Enquête décennale sur les associations culturelles employeuses

Réalisée par Opale avec le soutien de nombreux partenaires, cette enquête constitue un point de repère pour analyser les évolutions du secteur au prisme des dix dernières années.

→ opale.asso.fr/article743.html